

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 11
- votants 11
- absents 0
- exclus 0

De la commune BARBAZAN

Séance du 22 avril 2021 à 18 heures 00

Date de convocation :
12 avril 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
14 avril 2021

Objet
Vote des 3 taxes

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mesdames ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire expose que vu le code général des collectivités territoriales, et après analyse du budget primitif 2021, il est nécessaire de délibérer sur les trois taxes directes locales pour l'année 2021, soit la proposition :

Taxe foncière bâtie : 27.04
Taxe foncière non bâtie : 38.16

Cette proposition est reprise sous la forme suivante :

Taxes	Bases d'impositions prévisionnelles 2020	Taux d'imposition 2020	Produit fiscal attendu 2020
Taxes d'habitation	668 400	4.11	27 471
Taxe foncière bâtie	542 100	5.14	27 864
Taxe foncière non bâtie	8 100	38.16	3 091

Taxes	Bases d'impositions prévisionnelles 2021	Taux d'imposition 2021	Produit fiscal attendu 2021
Taxe foncière bâtie	545 100	27.04	147 395
Taxe foncière non bâtie	8 100	38.16	3 091

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Sarlat
Gaudens le 28 avril 2021.

Fait à Barbazan, le 23 avril 2021

Le Maire,

